

1 Client

Nom :
 Adresse :
 Pays :
 Ville :
 E-Mail :
 Tel Fixe : T.Port: Fax :
 N° C.I.N :

2 Navire

Nom :
 N° immatriculation :
 N° MMSI :
 Pavillon :

SERVICES

Activation	Frais d'ouverture de services Omnicom VMS satellitaires	☐ 1,056 DH TTC
Communication annuelle Satellitaire VMS	Abonnement communication VMS 12 mois (12ko/mois) 1 message d'identification, de position, date et heure, vitesse et cap toutes les 2 heures, messages d'alertes et d'assistance, exclus toute transmission de rapport	☐ 5,500 DH TTC
Contrat annuel maintenance hors garantie	Toutes les interventions seront assurées pendant l'année à hauteur de 12H de temps d'intervention, par an (transport compris), au-delà le taux horaire sera de 660 DH TTC dans un délai maximum de 24h à réception de la demande d'intervention- <i>sous réserve de validation par les Autorités Compétentes.</i>	☐ 5,280 DH TTC
	Si le remplacement de la balise est nécessaire OGS Africa proposera une balise reconditionnée, garantie 6 mois, au tarif de 8400 DH TTC	
Maintenance hors garantie - hors contrat	Facturable à l'intervention (temps d'intervention au Taux horaire de 660 DH TTC + pièces + Frais de transport) Si le remplacement de la balise est nécessaire OGS Africa proposera une balise reconditionnée, garantie 6 mois au tarif de 10,800 DH TTC Délai d'intervention de maximum 7 jours à réception de la demande d'intervention sous réserve de validation par les Autorités Compétentes.	

Pour toutes informations Orolia Global Services Africa (OGS Africa), angle Bd Omar Khayam et rue al Banafsaj Bat B appt 4 étage 1 Beauséjour - Casablanca

Tel: 06 61 67 66 51

E Mail: support.ogsa@orolia.com

1 Client

Nom :
Adresse :
E-Mail :
Tel Fixe: T.Port: Fax:
N° C.I.N
Date d'activation souhaitée:

2 Navire

Nom:
N° immatriculation :
N° MMSI:
Pavillon:

Engagement du Client

Merci de retourner ce bon de commande à l'adresse email: support.ogsa@orolia.com ou par courrier postal à l'adresse mentionnée en Annexe 1.

Je soussigné, M....., Capitaine ou représentant du navire sus-signé, confirme ma commande des services OMNICOM VMS pour un montant total de :

Total à régler _____	DH TTC _____
-----------------------------	---------------------

Je reconnais avoir pris connaissance des conditions spécifiques de vente de l'offre « Services OMNICOM VMS » et notamment du fait que :

- Les services de communication et de maintenance sont à régler en début de période, le paiement conditionnant le commencement des services par Orolia. Les sommes correspondantes seront prélevées sur le compte du Client conformément à l'autorisation de prélèvement (jointe en annexe 1) ou payées par virement bancaire ou par chèque.
- L'abonnement communication VMS sera renouvelé par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au plus tard 30 jours avant l'échéance annuelle.

Pour toute nouvelle souscription à nos services, l'ensemble des sommes correspondantes (frais d'ouverture de ligne, abonnement annuel, contrat de maintenance) devra être payé au moins 15 jours avant la date souhaitée d'activation du service.

La balise ne pourra être activée sans le paiement effectif des Services commandés.

- Le contrat annuel de maintenance sera renouvelé par tacite reconduction sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au plus tard 30 jours avant l'échéance annuelle.
- Les conditions spécifiques et les Conditions Générales de Vente d'OGS Africa, font partie intégrale du bon de commande. En cas de conflit, le bon de commande prévaut (inclus ci-après) sur les Conditions Spécifiques de Vente qui prévalent sur les Conditions Générales de Vente.

Fait à....., le

Le Capitaine/Armement, M.....
(Cachet + signature)

CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE**Article 1 – Procédure de commande**

1-1 Le Client passe commande sur le formulaire «Bon de commande Services OMNICOM VMS» fourni par OGS Africa à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Le bon de commande doit parvenir à OGS Africa au moins 15 jours avant la date souhaitée d'activation de l'équipement.

1-2 Délai de livraison

L'activation du service interviendra dans les 15 jours suivant le paiement complet des Services, sous réserve de l'installation préalable des équipements à bord du bateau.

Toute commande est toutefois soumise à l'obtention des certifications et Licences ANRT et certifications Ministère des Pêches Marocain, « les Autorités Compétentes » de la solution OGS Africa prévues courant 2018. En cas de non-obtention de ces certifications d'ici fin 2018, ce bon de commande sera caduque et toute somme payée au titre de cette commande sera remboursée dans son intégralité.

Article 2 – Facturation / Règlement

- Les services associés à la balise OMNICOM VMS sont facturés par Orolia au Client. Le règlement s'effectuera par prélèvement sur le compte du Client conformément à l'autorisation de prélèvement (jointe en annexe 1). par virement bancaire ou par chèque 15 jours avant la date d'activation souhaitée. Le paiement conditionne le commencement des Services par la société Orolia Global Services Africa.
- Les factures de renouvellement seront prélevées sur le compte du Client conformément à l'autorisation de prélèvement jointe en annexe 1 ou par virement bancaire ou par chèque le mois précédent la date anniversaire des abonnements.
- En cas de retard de paiement, au titre de cette commande ou de toute autre commande ou contrat relatif à l'achat par le Client de biens et services OGS Africa adressera jusqu'à 3 rappels au Client. Le dernier rappel sera envoyé par recommandé et sera suivi d'une résiliation automatique de l'abonnement en cas de non règlement du solde dû sous 10 jours, sans limitation quant aux recours supplémentaires à disposition d'Orolia.

Article 3 – Support technique et administratif

Le support de Orolia prend en charge toutes les questions techniques et administratives concernant l'offre OMNICOM VMS à l'adresse mail support.ogsa@orolia.com.

CONDITIONS SPECIFIQUES DE VENTE

Article 4 – Garantie

OGS Africa ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'une défaillance du réseau de communication satellitaire et GSM, comprenant le serveur CLS et le réseau Iridium.

OGS Africa fournira la maintenance dans les conditions décrites en page 1 du Bon de Commande (Contrat annuel de maintenance hors garantie ou Maintenance hors garantie - hors contrat).

Article 5 – Modifications tarifaires

La société OGS Africa se réserve le droit de faire évoluer son offre tarifaire à la date anniversaire de la commande et à tout moment:

- (i) en cas de modification du cahier des charges par le Ministère des Pêches Marocain, si cela a un impact sur le volume des communications ou
- (ii) en cas de variation de plus de 3% du taux de change MAD/USD sur 6 Mois.

Par ailleurs, la société OGS Africa facturera le Client en cas de dépassement du forfait, volume communication indiqué en page 1 de la commande, notamment en cas d'utilisation anormale du service (ex: débranchements et branchements répétés de la batterie, franchissements répétés de limite de zone –navigation tangente à une limite de zone- etc...)

Article 7- Limitation de responsabilité

La responsabilité totale d'Orolia aux termes de cette commande est limitée à 3 mois d'abonnement.

**Annexe 1 – Modalités de Règlement des Factures
Orolia Global Services Africa****Option 1: Autorisation de prélèvement + Joindre un RIB
Orolia Global Services Africa**

Objet : autorisation de prélèvement automatique

P.J : RIB

Madame, Monsieur,

Je suis titulaire du compte n°.....(numéro de compte)..... en gestion dans votre agence et vous informe, par la présente, que j'autorise la société Orolia Global Services Africa à effectuer un prélèvement automatique sur ce compte bancaire à la date d'anniversaire de ma commande à chaque date d'échéance jusqu'au moment où je vous demanderai sa suspension.

Vous remerciant par avance de faire le nécessaire afin que mon compte soit débité lorsqu'un ordre de paiement se présentera, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Fait le :

Signature :

Option 2: Paiement par Virement (en précisant le nom du navire dans l'objet du virement)

Merci d'effectuer le virement sur le compte ci-dessous

IBAN: MA64 021 780 0000 027 030 591631 95

Code Swift: CDMAMAMC

Banque: Credit du Maroc, 48-58 BD Mohamed V, Casablanca, Maroc

Option 3: Paiement par Chèque

Merci d'effectuer le chèque à l'ordre d'Orolia Global Services Africa

Pour toutes informations Orolia Global Services Africa (OGS Africa), angle Bd Omar Khayam et rue al Banafsaj Bat B appt 4 étage 1 Beauséjour - Casablanca

Tel: 06 61 67 66 51 E Mail: support.ogsa@orolia.com

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. Préambule

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales qui prévalent sur toute condition d'achat, sauf dérogation formelle et expresse de notre part.

En conséquence, le fait de passer commande implique l'adhésion entière et sans réserve du client à ces conditions générales de vente, dont les termes annulent toutes dispositions contraires, ou non compatibles émanant du Client.

Le fait que notre société ne se prévale pas à un moment donné de l'une quelconque des présentes conditions générales de vente ne peut être interprété comme valant renonciation à se prévaloir ultérieurement à l'une quelconque desdites conditions.

2. Confidentialité

Les études, les plans et documents remis ou envoyés par nous-mêmes demeurent notre propriété, en conséquence ils ne peuvent être communiqués à des tiers, sous quelque motif que ce soit par le Client.

3. Contrefaçon

Tout utilisateur qui procéderait à un changement de composants, ensembles ou sous-ensembles des produits OROLIA, par des composants, ensembles ou sous-ensembles non reconnus par le constructeur se rend coupable de contrefaçon.

4. Cession

Le Client ne pourra, sans l'accord préalable et écrit de notre société, céder ou transférer, tout ou partie des droits et obligations de la commande.

5. Formation du contrat – Prise de commandes

Lorsqu'un bon de commande est établi par nous, il constitue les conditions spécifiques de vente venant modifier ou compléter les présentes Conditions Générales de Vente.

6. Propositions de prix

Les prix indiqués sont établis sur la base des conditions économiques en vigueur.

Si ces conditions changent, droits et taxes, taux de change, coût des matières premières, coût de la main d'œuvre, les prix facturés sont susceptibles de varier en fonction de l'évolution de ces conditions selon les clauses indiquées dans les conditions spécifiques de vente.

7. Délais de livraison

Les délais de livraison sont en principe de 5 mois et ne courent qu'à partir de la réception de l'acceptation écrite de la commande à vos bureaux ; ils sont donnés à titre indicatif et sont tenus dans la mesure du possible, sauf :

- Cas fortuit ou de force majeure, tels que grève, lock-out, état de guerre ou de siège, émeutes, incendie, calamités épidémiques, accidents d'outillage, interruption ou retard dans les transports, défaillance dans la fourniture de matériaux, matières premières, accessoires, ou dans la sous-traitance, sans que cette liste ne puisse être considérée comme étant exhaustive.
- fourniture de renseignement par le Client, incomplets, erronés ou tardifs ;

Un retard dans la livraison ne peut en aucun cas donner lieu à l'annulation de la commande de la part du Client, et ne peut justifier le paiement de dommages et intérêts.

8. Annulation de commande

Toute annulation de commande du fait du Client est soumise à notre agrément.

Si pour une raison quelconque indépendante de notre volonté, et notamment dans l'un des cas visés à l'article 7 ci-dessus, nous nous trouvons dans l'impossibilité de livrer, la commande est considérée comme nulle, sans indemnité pour aucune des parties.

9. Livraison – Transport – Transfert des risques

Les livraisons sont faites à l'adresse du Client indiquée dans le bon de commande

10. Réception

Sans préjudice des dispositions à prendre vis à vis du transporteur, les réclamations sur les vices apparents, ou sur la non-conformité des biens et outillages livrés aux biens commandés ou au bordereau d'expédition, doivent être formulées par écrit dans les trois jours de la livraison des dits biens.

Le Client s'abstiendra d'intervenir lui-même ou de faire intervenir un tiers pour porter remède aux vices ou anomalies constatés.

En cas de vice apparent ou de non-conformité des biens livrés dûment constatés par nos soins, le Client pourra obtenir le remplacement gratuit desdits biens et outillages, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages et intérêts.

11. Clause de réserve de propriété

Sans préjudice de ce qui a été stipulé à l'article 8 qui précède, et au cas où les biens auraient été livrés avant complet paiement, leur propriété ne passera au Client qu'après versement de la somme totale due des biens livrés.

Ne constitue pas un paiement au sens de la présente clause, la remise d'un titre créant une obligation de payer. En conséquence, le Client s'interdit formellement, sous peine de dommages et intérêts, de vendre les biens, dus mettre en gage ou d'en disposer d'une manière quelconque au profit d'un tiers, avant le dernier règlement des sommes dues. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au Client, des risques de pertes et de détérioration des biens vendus ainsi que des dommages qu'ils pourraient occasionner.

12. Conditions et modalités de paiement

Les prix sont stipulés hors taxes : leur nature et leur montant sont précisés dans les conditions spécifiques de vente convenues au jour de la commande.

Tous impôts, taxes, droits ou autre prestation à payer en application des lois et règlements applicables, seront à la charge du Client.

Sauf stipulation contraire de notre part, les paiements doivent être faits selon l'échéancier suivant :

- 23 % à la commande
- 77 % à la date d'expédition

Toute détérioration du crédit du Client, toute inexécution d'une précédente commande par le Client pourra justifier l'exigence d'un paiement comptant ou de garanties satisfaisantes de l'exécution de contrat.

Le défaut de paiement aux échéances fixées entraîne de plein droit, sans mise en demeure préalable, d'une part, l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restantes dues quel que soit le mode de règlement prévu et, d'autre part, l'exigibilité d'une pénalité pour retard de paiement calculée par application à l'intégralité de la dette, d'un taux d'intérêt égal à 1,25 % par mois calendaire, outre le remboursement de tous les frais occasionnés par le recouvrement des sommes dues, ainsi qu'une indemnité forfaitaire de frais de recouvrement de 450 DH HT.

13. Garantie

13.1. Etendue

Les biens sont garantis contre tout défaut de matière ou de fabrication pendant une durée d'un an à compter de la date d'installation et/ou expédition. Les interventions au titre de la garantie ne sauraient avoir pour effet de prolonger la durée de celle-ci.

Au titre de cette garantie et après constat par nos services, la seule obligation nous incombant sera la réparation des biens ou de l'élément reconnu défectueux par nos services ou éventuellement son remplacement gratuit, à l'exclusion de toute indemnité ou de dommages et intérêts.

Cette garantie couvre les frais de pièces et main d'œuvre en nos usines.

Tous autres frais, y compris les frais de transport des biens remplacés ou réparés, sont à la charge exclusive du Client. Les risques sont supportés par le Client.

13.2. Exclusion

Les défauts et détériorations provoqués par l'usure naturelle du produit ou par un accident extérieur (mauvais entretien, conditions d'utilisations anormales...) ou encore par une modification des biens et outillages non prévue ni spécifiée par notre société, sont exclus de la garantie.

De même la garantie ne jouera pas pour les vices apparents dont le Client aurait dû se prévaloir dans les conditions de l'article 10 ci-dessus.

14. Responsabilité

En tenant compte des dispositions d'ordre public et de la bonne foi, notre responsabilité s'entend de la façon suivante :

- a. La responsabilité de notre société, en vertu des présentes, s'entend expressément dans les limites de l'acquiescement des obligations de garantie décrites aux articles 9 et 13 ci-dessus ;

Toute action en dommages et intérêts est exclue, sauf si elle porte sur la non-exécution des obligations de garantie.

- b. Toute réclamation relative à des dommages et intérêts ou autres dommages indirects est exclue.

- c. La responsabilité totale d'Orolia aux termes de cette commande ne pourra en aucun cas excéder la prix des biens objet de ladite commande ou une somme correspondant au prix des services facturés au Client en vertu de ladite commande pendant les 12 mois précédents l'évènement ayant engagé la responsabilité d'Orolia.

15. Respect des normes de fabrication

Les normes applicables aux biens fournis par notre société, dans le cadre des présentes conditions générales de vente, sont les normes en vigueur sur le territoire de l'Union Européenne.

16. Protection des droits de propriété intellectuelle

Le Client de nos biens s'interdit expressément, sous peine de tous dommages et intérêts :

- de reproduire totalement ou partiellement, quel qu'en soit le support ou la forme, les logiciels intégrés,
- d'adapter nos logiciels en vue d'une utilisation sur d'autres biens, ou avec d'autres logiciels, que ceux vendus par notre société,
- de céder ou mettre à disposition de tout tiers, même gratuitement et à quelque titre que ce soit, les logiciels intégrés dans nos biens.

17. Juridiction – Droit applicable

Les présentes Conditions Générales de vente sont soumises à la loi Marocaine.

En cas de litige, la compétence est attribuée au Tribunal d'Instance de Casablanca. La langue de règlement des litiges est le français.

18- Corruption

Orolia opère dans un contexte économique international en pleine mutation et de plus en plus exigeant, à l'heure où les législations évoluent et les relations commerciales se transforment. Dans ce contexte, Orolia applique une politique de tolérance zéro en matière de corruption qui se traduit par un Code d'Ethique accessible ici :

(https://www.orolia.com/pdf/certificat/Orolia-Code-of-Ethics_2016_FINAL_lowres.pdf).

Le Code d'éthique d'Orolia incarne et renforce notre engagement en matière d'intégrité, décrit nos règles et présente les lignes directrices qui doivent guider nos activités dans le monde entier. Chacun de nos collaborateurs, quelle que soit sa position dans l'entreprise, et toute personne agissant pour notre compte, est tenu aux règles et aux standards contenus dans le Code d'Ethique.

Les règles énoncées dans ce Code ne se substituent pas à la législation nationale et internationale applicable dans chaque pays, à laquelle Orolia se conforme strictement. Elles doivent toutefois être comprises et appliquées par tous les collaborateurs permanents ou temporaires et les représentants d'Orolia. Orolia s'engage à mener l'exécution du Marché avec intégrité et transparence, en refusant toute influence inappropriée et en nous conformant strictement à toutes les lois anti-corruption.

